

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

R
M***10131112***

26 -08- 2010

Greffe

N° d'entreprise : 807.483.428

Dénomination(en entier) : **PROgrès-PARTicipation-Gestion en Economie Sociale**(en abrégé) : **PROPAG-ES**

Forme juridique : asbl

Siège : 4020 Liège - rue du Beau Mur 43

Objet de l'acte : Modification du siège social / démission et nomination au sein du conseil d'administration

L'assemblée générale de l'asbl PROgrès-PARTicipation-Gestion en Economie Sociale, en date du 29 octobre 2009, décide:

1) de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

"Article 2 - Le siège de l'association est établi à 5000 Beez, rue de Namur n° 47 dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Le transfert du siège social ne peut être décidé que par l'Assemblée générale. Celui-ci doit toutefois impérativement rester fixé en Wallonie. Cette décision doit être déposée sans délai, sous la responsabilité du conseil d'administration, au greffe compétent aux fins de publication au annexes du Moniteur belge."

2) de prendre acte de la démission de Monsieur Marcel Bierlaire de son mandat d'administrateur (domicilié au 171 rue de Villers, 6280 Acoz, né le 23 avril 1947 à Charleroi).

3) de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Manuel Morais, domicilié au 226 rue de la Barette, 7100 La Louvière, né le 20 août 1955 à Aljustrel (Portugal).

Thierry Bodson
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature